

Nathalie CONSTANT  
52000 TREIX

Treix, le 8 novembre 2022

A l'attention de M. Bernard RORE  
Commissaire Enquêteur

Objet : Enquête publique sur le projet éolien des Lavières à Condes

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

Je viens par ce courrier vous signaler **mon opposition** au projet éolien des Lavières à Condes qui prévoit l'implantation de trois éoliennes à proximité de mon habitation à Treix.

Aujourd'hui, Treix est menacé par l'implantation en limite de terrain mitoyen de 3 éoliennes industrielles de 187 mètres de hauteur avec une distance minimale entre les mâts pour une intégration maximum au vu des restrictions sur le site, en d'autres termes, nous parlons bien d'un mur d'éoliennes !

Avec ce nouveau projet, nos paysages seront totalement bouleversés alors que nos horizons sont déjà saturés. Les éoliennes se trouveront très près des premières habitations dont la mienne.

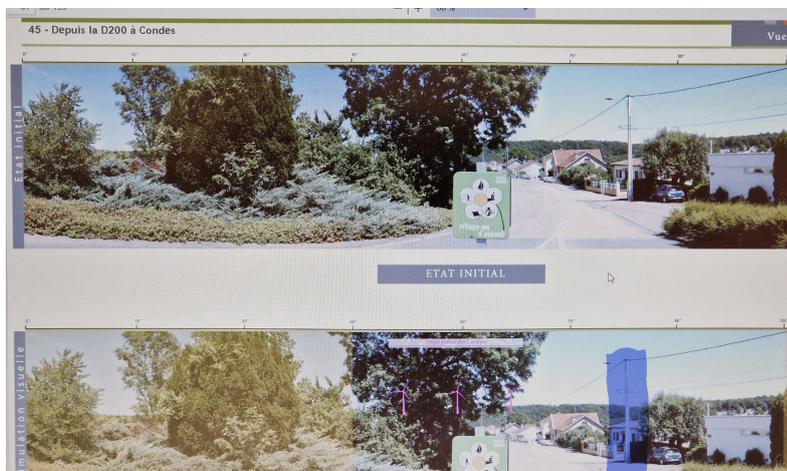
Il n'est plus possible de vivre dans cet environnement de plus en plus industriel alors que nous avons fait le choix de la campagne. Ces éoliennes vont contribuer un peu plus encore à l'encerclement de notre village et à la destruction de notre cadre de vie. Or, il est facile de constater à quel point la saturation visuelle est devenue un problème à Treix. Il est nécessaire de prendre conscience que ce projet est néfaste pour notre village.

Ce parc éolien engendrera bruits lancinants, sifflements, flash lumineux, effets stroboscopiques, infrasons. La proximité des éoliennes fait perdre de la valeur aux biens immobiliers, une dépréciation immobilière d'au moins 20% attestée par les jugements des Tribunaux de Grande Instance *«considérant que la proximité d'un parc éolien constitue un trouble dépassant les contraintes admissibles du voisinage par l'impact visuel permanent du paysage dégradé, par des nuisances auditives tout aussi permanentes altérant la vie quotidienne et par une dépréciation évidente de la valeur du domaine»*.

Ce projet va nuire durablement à notre patrimoine historique et naturel et ce, pour un gain écologique controversé.

De plus les couloirs de migration d'oiseaux, de chauves-souris et plusieurs rapaces sont dans la trajectoire directe des éoliennes des Lavières. D'après les cartes, il est difficile de penser que la migration d'oiseaux évitera les collisions avec les éoliennes. Ces couloirs de migration seront perturbés voire mortels pour les animaux. A ce jour, les parcs éoliens implantés aux alentours du village sont dans l'obligation d'être en arrêt total plusieurs mois dans l'année. Comment les trois éoliennes des Lavières pourront-elles passer outre cette mesure, quelle sera la rentabilité de ce projet si rentabilité il y a ?

On est forcé de constater qu'à plusieurs reprises, les photographies sont trompeuses. On peut d'ailleurs s'étonner que le point de vue choisi par le photographe permette de masquer ou de filtrer la vue des éoliennes grâce aux arbres et aux bâtiments... Par exemple d'après *l'étude paysagère partie 1 page 62* on peut constater que le village de Condes aura une très faible visibilité sur les éoliennes mais qu'en serait-il si la photographie avait été prise à quelques mètres plus bas (à l'endroit du poteau à droite de la photo par exemple). Les photographies ne sont pas du tout représentatives du futur projet.



La vue sur ces éoliennes sera très importante surtout pour le quartier des Fontenelles à Treix. Les habitants, bien qu'ils n'en aient pas encore conscience, auront la désagréable surprise de découvrir des éoliennes au bout de leur jardin ou presque, comme vous le démontre une photographie prise de ma fenêtre.

A mon sens, il est regrettable, voire très désagréable, de lire certaines observations louant le projet d'implantation. Je serais curieuse de connaître l'avis et le ressenti des intéressés si l'on venait leur apprendre que des monstres de laideur venaient s'implanter aux pieds de leur habitation...



Nous pouvons lire également la conclusion de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine 52 donnant un avis défavorable. L'architecte des Bâtiments de France, Caroline Marlot, et cheffe de l'UDAP haut-marnais affirme : « *Les paysages naturels et bâtis de l'aire d'étude sont suffisamment sensibles et les atteintes encourues suffisamment fortes pour motiver le refus du projet* ». Elle souligne que le « *site retenu ne pourrait supporter une plus grande densité d'implantation* » en évoquant une « *fragilité paysagère* ». La Mission Régionale d'Autorité Environnementale Grand-Est considère que le site du projet est inadapté à l'implantation d'éoliennes au regard de la biodiversité (proximité de la vallée de la Marne, moins de 2 km), de l'aspect paysager et des covisibilités engendrées. La recommandation de la mission à l'autorité préfectorale est donc de ne pas démarrer une enquête publique en l'état actuel du dossier.

C'est donc un projet qui me semble insensé et démesuré. Je suis favorable aux formes de production d'électricité à dimension locale, cohérentes avec la configuration géographique, climatique, écologique, économique et humaine des lieux sur lesquels elles sont implantées. Je ne suis pas une militante anti-éolienne mais j'ai du mal à comprendre l'éolien n'importe où, n'importe comment. Il y a sans doute des endroits plus appropriés !

C'est pourquoi, je manifeste **mon opposition catégorique** à l'implantation de ce site industriel éolien des Lavières à Condes.